

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
THOARD**

-----

Séance du 15 février 2021

-----

L'an deux mille vingt et un, le quinze février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 08 février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire.

Étaient présents : Mmes Isabelle PEIGNEUX, Maryvonne POMMIER, MM. Jean-Claude FABRE, Jean-Louis PIN adjoints, Mmes Nathalie BAILLE, Martine BERIO, Sophie PENAUD, Caroline SOUTEYRAND, Benjamin LAFOND, Patrick PELAGIO, Guy RAIMON, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Cathy RAMBAUD, M. Denis BAUDRON

Absent : M. Kévin DELAYE

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.  
Mme Sophie PENAUD est élue secrétaire de séance.

***DCM15022021-7B-Signature de l'appel des villes en faveur du Traité d'interdiction des armes nucléaires***

VU le vœu qui lui est soumis, à savoir : Signer L'appel des Villes pour soutenir le Traité sur l'interdiction des Armes nucléaires

VU l'article 55 de la Constitution qui dispose que « les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois »,

VU l'article 6 du Traité sur la Non-Prolifération nucléaire (TNP) signé et ratifié par la quasi totalité des Etats membre de l'ONU, dont la France, à l'exception de l'Inde, du Pakistan, d'Israël et de la Corée du Nord,

VU que cet article 6 stipule que « chacune des parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace »,

VU que le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires adopté le 7 juillet 2017 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, en vue de la mise en œuvre intégrale et effective du Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires, stipule en son article 1 que : « Chaque Etat partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance :

- mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir de quelque autre manière, posséder ou stocker des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires,

- transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs,
- accepter, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs,
- employer ni menacer d'employer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires,
- aider, encourager ou inciter quiconque, de quelque manière que ce soit, à se livrer à une activité interdite à un Etat partie du présent Traité,
- autoriser l'implantation, l'installation ou le déploiement d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires sur son territoire ou en tout lieu placé sous sa juridiction ou son contrôle. »

ATTENDU que la situation internationale place la question de la prolifération des armes nucléaires et du désarmement au centre des questions cruciales de notre époque,

ATTENDU que l'arme nucléaire a été utilisée par deux fois dans l'histoire de l'Humanité (Hiroshima et Nagasaki en août 1945), et plus de 2000 fois à travers des essais d'armes nucléaires souterrains et atmosphériques, aux conséquences environnementales,

ATTENDU que l'existence des armes nucléaires accroît le danger d'un usage volontaire, accidentel ou par erreur ainsi que de la prolifération nucléaire,

ATTENDU que toute détonation nucléaire aura des conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques pour l'ensemble des États de la planète,

ATTENDU que, pour faire face à ce danger, la communauté internationale a estimé qu'il n'y avait qu'une seule issue possible : leur élimination comme l'indique l'article 6 du traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) susvisé et du Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) fondés sur le droit humanitaire et international,

ATTENDU qu'à travers notre souci et notre responsabilité d'élus concernant la sécurité de la population de notre commune, nous sommes directement concernés par le danger des armes nucléaires qui sont des armes dirigées vers les populations civiles,

CONSIDÉRANT de plus l'attribution du prix Nobel de la paix à ICAN, la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires le 6 octobre 2017,

Dans ce contexte, le conseil municipal est profondément préoccupé par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés à travers le monde. Nous sommes fermement convaincus que nos habitants ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace. Nous sommes aussi convaincus que toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques durables et à grande échelle pour la population et pour l'environnement.

Par conséquent, nous soutenons le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) à travers la signature de L'Appel des Villes : « Notre ville est profondément préoccupée par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés à travers le monde. Nous sommes fermement convaincus que nos habitants ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace. Toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques durables et à grande échelle pour la population et pour l'environnement. Par conséquent, nous soutenons le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et appelons notre gouvernement à y adhérer. »

Le conseil municipal considère qu'il est important pour notre commune et ses élus d'exprimer sans plus tarder, par la signature de M. le Maire, notre souhait que, pour préserver l'avenir de notre planète et des générations futures, le Président de la République et le Gouvernement engagent dès

Envoyé en préfecture le 18/02/2021

Reçu en préfecture le 18/02/2021

Affiché le 18 FFV. 2021



ID : 004-210402178-20210215-DCM\_150220217B-DE

maintenant le processus de ratification du traité sur l'interdiction des armes nucléaires adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 7 juillet 2017 et qui va entrer en vigueur le 22 janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'appel des villes de l'ICAN et formaliser ainsi l'adhésion de la commune de THOARD.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération
15	15	12

Suivent les signatures au registre  
Pour extrait certifié conforme  
Thoard, le 17 février 2021

Le Maire  
  
Denis BAILLE

Envoyé en préfecture le 18/02/2021

Reçu en préfecture le 18/02/2021

Affiché le **18 FFV. 2021**



ID : 004-210402178-20210215-DCM\_150220217B-DE



**ICAN** 2017  
NOBEL  
PEACE  
PRIZE  
**FRANCE**

**ICAN – France**  
187, montée de Choulans, 69005 Lyon  
[coordination@icanfrance.org](mailto:coordination@icanfrance.org)  
Tél : +33 (0)4 78 36 93 03  
[icanfrance.org](http://icanfrance.org)

## APPEL DES VILLES

Les armes nucléaires représentent une menace inacceptable pour les populations à travers le monde. C'est pour cette raison que le 7 juillet 2017 aux Nations unies, 122 Etats ont voté en faveur de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Tous les gouvernements sont à présent invités à signer et ratifier cet accord mondial crucial qui interdit l'utilisation, la production, le stockage, la menace d'emploi des armes nucléaires et ouvre la voie à leur élimination totale. En souscrivant à cet appel promu par ICAN, les villes peuvent faire entendre leur voix pour aider à créer un mouvement de soutien envers le Traité.



NOBEL  
PEACE  
PRIZE  
2017

# APPEL DES VILLES DE ICAN

**Un appel mondial des villes en faveur du Traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires**

« Notre ville est profondément préoccupée par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés à travers le monde. Nous sommes fermement convaincus que nos habitants ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace. Toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques durables et à grande échelle pour la population et pour l'environnement. Par conséquent, nous soutenons le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et appelons notre gouvernement à y adhérer. »

Adhésion de la ville de THOARD

le 18/02/2021

Le Maire,  
Denis BAILLE



**Comment adhérer à l'Appel :** Renvoyez nous par courrier (e-mail ou postal) cet Appel signé par le/la Maire ou une autorité administrative de la ville :

- Adresse : ICAN France, 187 Montée de Choulans, 69005 Lyon, France
- E-mail : [coordination@icanfrance.org](mailto:coordination@icanfrance.org)

Si vous souhaitez nous faire parvenir une photo de la signature du document, nous pourrions l'utiliser à travers nos outils de communications.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
THOARD**

-----

Séance du 15 février 2021

-----

L'an deux mille vingt et un, le quinze février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 08 février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire.

Étaient présents : Mmes Isabelle PEIGNEUX, Maryvonne POMMIER, MM. Jean-Claude FABRE, Jean-Louis PIN adjoints, Mmes Nathalie BAILLE, Martine BERIO, Sophie PENAUD, Caroline SOUTEYRAND, Benjamin LAFOND, Patrick PELAGIO, Guy RAIMON, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Cathy RAMBAUD, M. Denis BAUDRON

Absent : M. Kévin DELAYE

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.  
Mme Sophie PENAUD est élue secrétaire de séance.

**DCM15022021-7C-Traité d'interdiction des armes nucléaires : vœu sur la réaffectation des dépenses prévues au budget national pour les armes nucléaires**

Le conseil municipal de THOARD a pris connaissance du fait que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) adopté à l'Onu le 7 juillet 2017 par 122 États, signé par 84 États entre en vigueur le 22 janvier 2021.

Après l'interdiction des armes biologiques en 1975 et l'interdiction des armes chimiques en 1993, avec l'entrée en vigueur du TIAN, ce sont toutes les armes de destruction massive qui sont désormais interdites par un traité. Ces armes sont dangereuses pour la survie de l'humanité, illégales au vu du droit international, immorales, et coûteuses. Le conseil municipal, soucieux de la sécurité de la population vivant sur le territoire communal et conscient que l'existence des armes nucléaires constitue un danger pour la survie de toutes les populations en cas d'utilisation volontaire ou par erreur, exprime le souhait que tous les États du monde dont la France ratifie le Traité d'interdiction des armes nucléaires qui a été mis en place en application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) signé par la France.

Ainsi, le conseil municipal :

- SOUHAITE que les dépenses prévues dans le budget national pour les armes nucléaires

soient réaffectées aux besoins sociaux et plus particulièrement aux hôpitaux publics, au service public d'éducation et à la lutte contre le changement climatique ;

- SOUHAITE également, à travers ce vœu, manifester son attachement à la résolution 52/243 des Nations Unies adoptée à l'unanimité par consensus à l'assemblée générale de l'ONU le 6 octobre 1999 et portant « sur une déclaration et un programme d'action pour promouvoir la culture de la paix ».

Nombre de membres afférents au conseil municipal	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération
15	15	12

Suivent les signatures au registre  
Pour extrait certifié conforme  
Thoard, le 17 février 2021

  
Le Maire  
  
Denis BAILLE